

## Chemin Dupuis

Suite aux pluies diluviennes de 2007, le chemin Dupuis situé à Vimy Ridge a subi de graves dommages, causant des inconvénients majeurs aux citoyens de ce secteur. La municipalité a été déclarée « **zone sinistrée** » par décret ministériel.

Les différents intervenants dans ce dossier travaillent, sans relâche, pour que la réparation de cette partie de chemin se fasse, sous l'approbation du Ministère de la Sécurité publique. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est aussi partie prenante dans ce dossier, puisqu'un cours d'eau est en cause.

Des estimés pour évaluer les coûts des travaux ont été demandés. Les soumissions reçues seront étudiées, avec l'appui de la Firme d'ingénieurs Fréchette L.G.L. de Thetford Mines. Les membres du conseil municipal ont procédé à l'adoption d'un règlement d'emprunt et ce dernier a été accepté par la population et par le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Une confirmation du Ministère de la Sécurité publique est attendue pour connaître les travaux admissibles, selon les critères du programme de subvention. Le gouvernement nous accordera, après l'étude de notre demande, une aide financière se situant entre 70% et 75% du montant relatif à ces travaux.

L'ouverture des soumissions a été faite le 20 février dernier. Au moment d'écrire ces lignes, le nom du soumissionnaire accepté, ainsi que le montant de la soumission ne sont pas connus.

Nous espérons que ce dossier se règlera dans des délais raisonnables, afin que les citoyens touchés par ces bris, puissent profiter à nouveau de ce tronçon de chemin.

C'est le 6 mars dernier, à 10H00, qu'a eu lieu l'ouverture des soumissions.

Sept (7) soumissionnaires étaient intéressés par ce travail.

Les soumissions reçues ont été remises à la firme d'ingénieurs Fréchette L.G.L. de Thetford Mines, qui verra à la vérification et au respect des différentes clauses inscrites.

Le montant des soumissions varie entre 249 278 \$ et 430 817 \$, selon la valeur inscrite dans les trois options demandées au document municipal.

Après l'étude faite par la Firme d'ingénieurs Fréchette L.G.L., ces derniers feront part de leurs recommandations aux membres du conseil municipal.

Ces travaux ont été complétés vers la fin du mois de juillet dernier. Le lien a été rétabli au grand plaisir de tous! Des travaux de plus de 265 000 \$ ont été nécessaires. Heureusement, la majeure partie des coûts a été assumée par le Ministère de la Sécurité publique.

Ce dossier est maintenant réglé!

### **De la haute vitesse,... enfin!**

La compagnie Bell a procédé aux travaux nous permettant d'avoir enfin la possibilité d'internet haute vitesse. Maintenant nous avons le choix! Pour demander cette haute vitesse le numéro est 310-7873 Sympatico se fera un plaisir de vous abonner ou allez au <http://bell.ca>

### **Rajeunissement de la flotte de véhicules lourds**

La municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine possède une flotte de véhicules lourds quelque peu désuète, datant des années 1970. De plus, certains camions avaient été achetés « usagés » à l'époque. Donc, rajeunir cette flotte devenait une nécessité!

Le premier achat est un camion 10 roues de marque « International », année 2007, avec une boîte multifonctionnelle et possédant des équipements de déneigement.

L'achat s'est fait au Centre du camion (Amiante) Inc. en octobre 2006. La livraison vient cependant tout juste de se faire, soit le 22 février dernier. Les équipements ajoutés, pour accomplir un travail plus efficace, proviennent de la compagnie Plamondon Campquip.

Une clause dans le contrat d'achat permettait une réduction de prix advenant le retard dans la livraison. De ce fait, la municipalité a économisé environ 8 000 \$, suite à ces pénalités de retard.

Le coût d'achat est d'environ 225 000 \$ et cet argent provient des surplus accumulés non affectés des budgets antérieurs.

### **Taxe d'accise**

Une firme d'ingénieurs effectue le plan d'intervention visant à identifier les priorités d'investissements. Le mandat, qui leur a été confié, comporte deux volets: la voirie et les infrastructures. L'inspection générale au niveau de la voirie a été faite dernièrement et bientôt, les ingénieurs procéderont à la visite des infrastructures. Par la suite, nous serons en mesure d'identifier nos priorités.

## ***Cyanobactéries – algues bleues***

Suite au battage médiatique de l'été 2007, tout le monde connaît maintenant l'effet des cyanobactéries dans la plupart des lacs du Québec.

L'inspecteur-adjoint s'est saisi du dossier vers la mi-juillet et a contacté les responsables du gouvernement du Québec, afin de connaître, plus précisément, la situation de nos 5 lacs. Les informations reçues ont été immédiatement transférées aux comités des associations de lacs.

La municipalité a décidé de prendre au sérieux ce problème de bactéries et de voir à limiter les dégâts, le plus rapidement possible.

La première étape du traitement de ces cyanobactéries demeure la prévention de la prolifération. L'emploi de pratiques de gestion optimales permet de réduire la fréquence et la gravité des épisodes. Il faut limiter le ruissellement, afin de réduire au minimum les apports d'engrais et/ou de déchets, empêcher le bétail de s'abreuver à même les sources d'eau de surface et limiter autant que possible les apports d'éléments nutritifs dans l'eau... particulièrement le phosphore.

Tous nos lacs ont été visités... la conformité des installations septiques est primordiale!

Les propriétaires de résidences, en deuxième rangée, situées dans le secteur villégiature, seront sensibilisés à l'importance d'installer un bassin de sédimentation.

Une bonne planification et des pratiques de gestion rigoureuses permettront de limiter la répétition de proliférations nuisibles. La municipalité alloue un budget de 2 000 \$ par lac destiné aux propriétaires désirant participer aux programmes de renaturalisation des rives. Des informations sont disponibles auprès des différentes associations riveraines.

Chacun(e) de nous doit se sentir concerné par la protection de son environnement.

Saint-Joseph-de-Coleraine possède 5 lacs... une belle richesse bleue!

## ***Investissement majeur au parc de l'avenue Saint-Joseph***

L'installation d'un module de jeux hybride s'adressant à la catégorie des 5 – 12 ans est présentement en cours. Le module en bois fabriqué, il y a quelques années, était devenu désuet avec le temps. La municipalité a décidé d'investir une somme approximative de 25 000 \$ pour rajeunir cette partie du parc et la rendre plus sécuritaire, à l'été 2007.

Notre choix s'est porté sur un module de jeux hybride s'adressant à la catégorie d'enfants âgée entre 5 – 12 ans.

Ce nouveau jeu possède plusieurs éléments :

- des grimpeurs de type escalade, à feuilles tréflées, croisé, volcano, mini-pod et symétrique;
- une échelle horizontale à boucles continue;
- un rail triple;
- un tunnel à ramper descendant;
- une glissoire petit-pied et éclair simple.

Lors de l'achat d'un module de jeux, ce dernier doit être installé selon les normes de sécurité exigées par l'Association canadienne de normalisation (CAN/CSA). Les jeunes pourront s'aventurer dans un environnement plus sécuritaire et aussi, très divertissant.  
Nous pensons qu'ils en seront ravis.

### **Show de boucane – Édition 2007**

Succès sur toute la ligne!!! Plus de 2 000 personnes ont assisté au show, malgré la température incertaine. Le comité organisateur est fier du succès obtenu et vous invite, dès maintenant, à l'édition 2008. Les membres du comité vont remettre la somme de 5 000 \$ à différents organismes/personnes de la municipalité. Félicitations aux membres du comité! Ils ont accompli un grand travail!

### ***Pacte rural***

La politique de la ruralité a été reconduite par le gouvernement du Québec. C'est une politique qui offre aux communautés rurales les moyens de se mobiliser, dans une véritable corvée, afin d'initier des projets en vue d'améliorer les conditions de vie de leur population.

Le « deuxième » pacte rural ne ressemblera en rien au premier. La différence majeure réside surtout dans la mobilisation de la population. Les jeunes parents notamment veulent prendre leur place dans la municipalité! Et, c'est en s'impliquant au sein du Comité du pacte rural qu'ils veulent être présents. En moins de deux semaines, un comité d'une dizaine de personnes était formé, un projet mis sur pied et présenté à la MRC de l'Amiante pour être approuvé. Ça bouge vite chez-nous!

Le projet retenu pour 2008 est l'implantation de la deuxième phase au parc de l'avenue Saint-Joseph. Un nouveau module, différent du premier, est venu se greffer aux installations déjà en place, au début du mois de juillet. La mise aux normes (CAN/CSA) a aussi été faite pour ce nouveau module.

Les jeux offerts dans ce nouvel équipement sont :  
-circuit Défi-O = échelle horizontale oscillante - pont de câbles - filet araignée - poutre d'équilibre oscillante - petits pas en courbe et rouleau;  
-pont à glissière de 20 pieds

Le coût du module a été payé grâce à une subvention du pacte rural, pour une somme d'environ 13 600 \$ et le reste du coût, par le budget municipal pour une somme de : 10 500 \$.

Les jeunes de la municipalité auront un plaisir « fou » dans ces jeux modernes et sécuritaires!

Venez vous amuser, chez-nous!

## **Service incendie – caméra thermique**

Le service incendie a procédé, au début de l'année, à l'acquisition d'une caméra thermique. L'achat de ce nouvel outil et de ses composants se chiffre aux alentours de 17 000 \$.

La caméra thermique peut être utilisée dans différentes situations :

- recherche de victimes, lors d'un feu et aussi, dans les espaces ayant un grand volume, comme les usines, la forêt, ...
- recherche de foyer d'incendie ou feu couvant;
- feu électrique et court-circuit, surtension, ...
- accident de la circulation de nuit, en campagne, pour détecter un éventuel corps éjecté hors de la route.

Son fonctionnement : la personne responsable de la caméra entre dans le bâtiment, en compagnie des autres pompiers. La caméra enregistre les images et les transmet instantanément au récepteur mobile du poste de commandement, situé à l'extérieur. L'officier commandant étudie les images reçues. Une communication radio s'en suit, afin de transmettre les précisions fournies par les images de la caméra thermique. En permettant la diminution du temps d'intervention, la caméra thermique sauve des vies et réduit les pertes matérielles. De plus, elle assure une sécurité accrue pour les intervenants.

L'évolution technologique apporte des outils indispensables et d'une grande précision. Elle nous offre le privilège d'améliorer la qualité des services offerts à la population.

Nous désirons remercier les municipalités partenaires :

- Paroisse de Disraeli
- Saint-Jacques-Le-Majeur
- Saint-Julien.

En cas de sinistre, notre service incendie se fait un devoir de répondre promptement à l'appel d'urgence reçu de l'un des citoyens de ces municipalités.

En passant... avez-vous vérifié le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée. Il peut vous sauver la vie et celle de vos proches, en cas d'incendie.

Pensez-y! ... une vie humaine, ça n'a pas de prix!

## **Lac Bisby**

Nous intervenons, depuis 2008, à l'amélioration du chemin de contour du lac Bisby.

De gros investissements sont à prévoir à cet endroit, puisque l'évaluation des travaux se chiffre à plus de 100 000 \$ et la réalisation s'échelonne sur quelques années.

Notre premier travail consistait, en 2007, au dynamitage de deux endroits où le roc empêchait la libre circulation de l'eau, en bordure du chemin. Cette seule opération a coûté plus de 10 000 \$!

La réalisation de ces travaux se fait, en partie, grâce à l'octroi d'une subvention du député de Frontenac, Monsieur Laurent Lessard.

De gros investissements sont prévus à cet endroit, puisque l'évaluation des travaux se chiffre à plus de 100 000 \$ et la réalisation de ces derniers s'échelonne sur quelques années.

En 2007, notre premier travail consistait au dynamitage de deux endroits où le roc empêchait la libre circulation de l'eau, en bordure du chemin. Cette seule opération a coûté plus de 10 000 \$.

En 2008, le creusage et le nettoyage des fossés, la mise en norme du chemin ainsi que le début du recouvrement ont été faits.

La réalisation de ces travaux se fait, en partie, grâce à l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ du gouvernement du Québec par l'entremise du budget discrétionnaire 2008 du député de Frontenac, M. Laurent Lessard. De plus, la municipalité peut compter sur des subventions résiduelles, afin de réaliser ce projet. Le coût de ces projets pour l'année 2008 est évalué à environ 53 000 \$.

Ces travaux étaient attendus et seront très appréciés des riverains.